

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° 089/2024

OBJET : Occupation du domaine public
P'tit déjeuner de quartier « Attignies-Varenes »
Angle rue des Attignies/Voie nouvelle des Ferrières

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

CONSIDÉRANT la demande de Madame Monia FAYOLLE, Adjointe au Maire déléguée à la communication, aux nouvelles technologies et à la participation citoyenne, en date du 29 mai 2024, pour l'installation d'un barnum sur l'espace en herbe, sis à l'angle de la rue des Attignies, de la Voie nouvelle des Ferrières et de la route du Col de la Luère, le samedi 8 juin, à l'occasion du p'tit déjeuner du quartier «Attignies-Varenes » ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Un barnum sera installé sur l'espace en herbe, sis à l'angle de la rue des Attignies, de la Voie nouvelles des Ferrières et de la route du Col de la Luère, le samedi 8 juin de 9h30 à 11h30.

ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux afin de matérialiser et délimiter le secteur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de l'emplacement réservé 48 heures avant le début de l'installation.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame Monia FAYOLLE, Adjointe au Maire déléguée à la communication, aux nouvelles technologies et à la participation citoyenne.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 31 mai 2024

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

04 JUIN 2024

